



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Versailles, le 3 avril 2015

Direction régionale des affaires
culturelles d'Ile-de-France

Service territorial de l'architecture
et du patrimoine des Yvelines

Affaire suivie par : Emilie BARLET
Tél. : 01.39.50.84.86
Courriel : christelle.defaysse@culture.gouv.fr

Réf. : PT/EB/CD D15- 186

L'architecte des Bâtiments de France
Chef du Service Territorial de l'Architecture et
du Patrimoine des Yvelines

à

Mesdames et Messieurs
membres du collectif de la Gloriette

Mesdames, Messieurs,

J'ai pris connaissance de votre courrier du 26 mars 2015 par lequel vous attirez mon attention sur le projet d'une aire pouvant accueillir des sports de plein air à Longvilliers. Vous soulignez que son implantation envisagée au lieu dit La Bête viendrait altérer « un patrimoine traditionnel dans un paysage remarquable par sa ruralité ».

Sachez que tous travaux sur le terrain en question nécessite l'obtention d'une autorisation préfectorale après avis de notre service.

Je vous remercie de votre vigilance et vous confirme qu'un tel projet serait étudié avec attention, dans l'intérêt général de ce site protégé à préserver. Son instruction serait ainsi menée en concertation avec la commune afin d'apprécier au mieux les enjeux du territoire, mais aussi les besoins nécessaires au maintien de l'installation des habitants de la commune de Longvilliers, et à l'évolution positive de leur cadre de vie.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

L'Architecte des Bâtiments de France
Adjointe au Chef du STAP des Yvelines

Emilie BARLET

Copie : M. le Maire de Longvilliers